



*Le Sénat a adopté définitivement, le 21 janvier 2021, la proposition de loi déposée en 2019 par Pierre Morel-À-L'Huissier, député de la Lozère, et relatif au « patrimoine sensoriel des campagnes françaises ». Il s'agit de donner un cadre législatif évitant les conflits à propos des bruits et des odeurs dans les campagnes. La loi a été promulguée au Journal Officiel du 30 janvier 2021.*

# Almayrac

*Bulletin municipal*

*n° 51 - Juillet 2021*



*LA COMMUNE est l'une des 32 communes membres de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS).*

*ALMAYRAC • BLAYE-LES-MINES • CAGNAC-LES-MINES • CARMAUX • COMBEFA • CRESPIN • JOUQUEVIEL  
LABASTIDE-GABAUSSE • LE GARRIC • LE SÉGUR • MAILHOC • MILHAVET • MIRANDOL-BOURGNOUNAC  
MONESTIÉS • MONTAURIOL • MONTIRAT • MOULARÈS • PAMPELONNE • ROSIÈRES • SAINT-BENOIT-DE-  
CARMAUX • SAINT-CHRISTOPHE • SAINT-JEAN-DE-MARCEL • SAINTE-CROIX • SAINTE-GEMME • SALLES  
TAÏX • TANUS • TRÉBAN • TRÉVIEN • VALDÉRIÈS • VILLENEUVE-SUR-VÈRE • VIRAC*

## Le mot du Maire

Chers Almayracoises et Almayracois,

L'horizon immédiat s'éclaircit, mais nous n'avons aucune certitude quant à notre avenir relationnel et social.

Notre village rural continue à nous offrir, malgré la conjoncture, une bonne qualité de vie. Toute l'équipe municipale et nos 2 agents territoriaux œuvrent pour un service public de proximité efficace.

Le budget 2021 intègre la suppression de la taxe d'habitation compensée à l'euro près, par la part de la taxe foncière du Département. La commune maintient le taux des taxes au même niveau.

L'accueil de la mairie est maintenant opérationnel et Christine BOYER, notre secrétaire, reçoit désormais les habitants tous les matins, dans les meilleures conditions possibles.

Vous trouverez dans ce bulletin le projet d'adressage et le futur nom de votre rue, voie ou chemin. Désormais, chacun d'entre nous possédera une adresse propre avec son numéro.

Il s'agit d'un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services :

- qu'ils concernent les citoyens (secours, prestation à domicile, livraison...)
- les entreprises (fournisseurs d'énergie, services GPS, déploiement de la fibre optique)
- la commune (recensement, gestion déchets, eau...).

Le 30 juin, nous avons retrouvé un peu plus de liberté et je souhaite à tous de passer un été des plus radieux.

Si tout se passe bien, l'Association Festive d'Almayrac vous donnera rendez-vous pour la fête locale, au début du mois de septembre. Nous aurons à cœur d'y participer et de retrouver cette convivialité chère à notre village.

Le Maire, Jean-Marc Sengès

## Site de la commune

>> <https://mairie-almayrac.fr>

Mis à jour régulièrement, il vous informe des actualités, activités et informations diverses concernant le village et le territoire. Il vous permet de procéder à des démarches administratives, de prendre connaissance des comptes-rendus des conseils municipaux et de contacter la mairie. Il est la « vitrine web » de votre commune.



N'hésitez pas à le consulter, à partager votre ressenti, afin de nous permettre de l'améliorer et de le développer.

«  *Nous souhaitons créer une rubrique « L'histoire d'Almayrac » et sommes à la recherche de documents, récits et photos anciennes. Vous pouvez nous contacter sur le site ou en mairie.*



**La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

**Contact : 05 63 76 72 18  
mairiealmayrac@orange.fr**

 <https://mairie-almayrac.fr>



**Le port du masque est obligatoire dans la mairie. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition.**

# Budget primitif

Cette année la taxe d'habitation disparaît du budget communal, elle est compensée par la part de la taxe sur le foncier bâti, perçue antérieurement par le Département. Désormais le taux de référence est égal à la somme du taux communal (maintenu au même niveau qu'en 2020) et du taux départemental de TFPB 2020 soit  $7,54 + 29,91 = 37,45$ . Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 58 960.00 €



## Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Charges à caractère général	64 350.00	Atténuation de charges	0.00
Charges de personnel	68 500.00	Produits des services	4 050.00
Atténuations produits	10 000.00	Impôts et taxes	84 260.00
Autres charges	63 010.00	Dotations	76 107.00
Dépenses imprévues	17 300.00	Autres produits	18 000.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>223 160.00</b>		
Virement à la section d'investissement	18 052.38		
Autofinancement	228 283.36	Excédent 2020 reporté	287 078.74
<b>Total</b>	<b>469 495.74</b>	<b>Total</b>	<b>469 495.74</b>

Détail des Opérations d'équipement	Dépenses 2021	Recettes 2021
Réfection bâtiments locatifs – op.35	7 137.00	0.00
Aménagement pl. publique – op.46	2 438.70	0.00
Trav. Rénov énergétique mairie-op.54	1 906.94	8 000.00
Signalisation -op 56	0.00	720.00
Travaux voirie FAVIL 2020 – opération 57	2 200.00	0.00
Réaménagement accueil mairie-op.59	32 000.00	17 700.00
Réamgt office salle des fêtes-op.60	36 000.00	24 000.00
Travaux voirie FAVIL 2021 – op. 62	18 114.00	0.00
Adressage – op.63	8 500.00	0.00

# Travaux

## Voirie

- **Travaux voirie réalisés par la Colas**

Rossoul (Pont)

La Baurélié : purge, reprises en partie au lieu-dit Fonvieille

La Gayé : traversée de route au niveau de la Gayé

- **Travaux réalisés par l'agent communal Pierre**

Nombreux débouchages de buses, reprise de scellement des rambardes au pont du Rossoul

Travaux route de Pampelonne - *photo ci-dessous*



- **Travaux réalisés par le Département**

Buses cassées (aqueduc) au niveau du chemin rural le long de la parcelle *Granier*, route de Pampelonne

## Logement locatif (ancienne école)

Travaux réalisés par l'agent communal Pierre : réparation d'une marche d'escalier, un appui de fenêtre, peintures

Électricité par professionnel

## Vente terrain

Le dernier terrain au Prats Nouels a été vendu, un jeune couple va s'y installer.

## Aménagement mairie

**Coût des travaux 34 921.98€ TTC**

SUBVENTIONS

Conseil Départemental : 6 735.32€

Région Occitanie : 1 850€

DETR : 9 226.00€





# Élections départementales et régionales Résultats à Almayrac

## DÉPARTEMENTALES

### 1<sup>ER</sup> TOUR

Inscrits : 258

Votants : 126

Nuls : 16

Blancs : 3

M. Aymard Stephane / Mme Deymier Christine  
(COM) : 25

M. Bivort Thierry / Mme Ducomte Muriel  
(FI) : 10

Mme Bibal Diogo Sylvie / M. Malaterre Guy  
(SOC) : 54

M. Bessou Raymond / Mme Moser Martine  
(RN) : 18

### 2<sup>E</sup> TOUR

Inscrits : 258

Votants : 114

Nuls : 6

Blancs : 2

Mme Bibal Diogo Sylvie / M. Malaterre Guy  
(SOC) : 85

M. Bessou Raymond / Mme Moser Martine  
(RN) : 21

**ÉLUS : Mme Bibal Diogo Sylvie /  
M. Malaterre Guy**

## RÉGIONALES

### 1<sup>ER</sup> TOUR

Inscrits : 258

Votants : 126

Nuls : 3

Blancs : 0

M. Garaud Jean Paul (LRN) : 14

Mme Martin Myriam ( LFI) : 10

M. Davezac Jean Luc ( LREG) : 2

M. Pradié Aurélien (LUD) : 14

M. Terrail-Noves Vincent (LUC) : 17

M. Maurice Antoine (LECO) : 6

Mme Delga Carole (LUGE) : 55

Mme Adrada Malena (LEXG) : 5

M. Leboursicaud Antoine (LDIV) : 0

### 2<sup>E</sup> TOUR

Inscrits : 258

Votants : 114

Nuls : 1

Blancs : 3

M. Garaud Jean Paul (LRN) : 16

M. Pradié Aurélien (LUD) : 22

Mme Delga Carole (LUGE) : 72

**ÉLUE : Mme Delga Carole**



# Collecte des ordures sur Almayrac

**Poubelles grises : le lundi**

**Poubelles jaunes : le mercredi tous les 15 jours, au Bourg toutes les semaines**

Durant la période estivale, le calendrier sera perturbé.

Pensez à compresser les gros emballages en carton. Ne pas déposer le tri dans des sacs poubelle. Afin de vous guider vous pourrez consulter les affiches plastifiées sur les points de collecte.



**RAPPEL : une borne textiles est à votre disposition sur le parking près de la borne verre. Tous les textiles peuvent y être déposés, quel que soit leur état (usés, troués, détendus...), pourvu qu'ils soient propres, secs et protégés dans des sacs fermés !**

## LÀ GESTION DE NOS DÉCHETS EST EN MUTATION

Le projet TRIFYL HORIZON 2030, qui a été présenté par le président et les services du syndicat mixte à l'ensemble des intercommunalités adhérentes, entre dans sa phase opérationnelle. Deux chantiers importants vont débiter cet été : la construction de la nouvelle Usine de Tri et de Valorisation des Déchets (UTVD) à Labessière-Candeil et la transformation du centre de tri de Labruguière. L'occasion de revenir sur la raison d'être de ce projet vertueux, évolutif et en avance sur la réglementation...



### Anticiper une réglementation ambitieuse et incitative

La loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) et la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020) font bouger les bases de la politique de prévention et de gestion des déchets.

Cette nouvelle législation est l'opportunité de rendre encore plus vertueuse la gestion des déchets sur le territoire tout en bâtissant un modèle pérenne d'économie circulaire et créateur d'emplois.

Dès 2014, Trifyl a engagé une réflexion concertée sur l'avenir de la gestion des déchets et repensé son modèle en profondeur.

**« Dès le départ, TRIFYL a associé ses adhérents et ses partenaires pour anticiper les effets de la nouvelle réglementation en développant un projet cohérent sur le territoire. »**

L'enjeu est triple: garantir, pour les décennies à venir, un service public de gestion des déchets performant, durable et au meilleur coût pour les habitants du Tarn, du Lauragais, du Minervois et du Haut-Languedoc. ■

#### LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Réduire la production de déchets ménagers d'au moins 15% d'ici 2030



Généraliser le tri à la source des déchets organiques (biodéchets) en 2023



Réduire les quantités de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025



Développer la valorisation matière et énergétique des déchets

Extrait de « La lettre de l'élu »  
Trifyl - mai 2021

# Adressage et toponymie des lieux dits de la commune

A noter l'évolution orthographique pour certains noms, elle peut être liée à une intervention fantaisiste, une erreur orthographique lors d'une transcription...

ex : Puech d'Albi → Puech d'Alby  
 Prats Moels → Prats Noels  
 Le Claus → Le Claux  
 Le Rôssoul → Le Rossoul  
 Les Casals → Les Cazals  
 Les Garigues → Les Garrigues

Le 17 mars 2021, le conseil municipal finalisait la dénomination des rues en vue de l'adressage de la commune.

Pour répondre à une curiosité en matière d'histoire locale, nous vous proposons quelques recherches sur les noms rencontrés sur notre territoire.

Dans le répertoire toponymique et ethnographique des communes du Tarn édité en 1988, par l'Institut d'Etudes Occitanes avec le concours du Conseil Général, la commune est décrite ainsi :

ALMAYRAC - Les Almayracois - Canton de Pampelonne

LO MAIRAC Los Mairagòls (lous mairagors)

Il s'agit d'un nom de personne germanique avec la suffixe -ac. Il semble que coexistent les 2 noms Lo Mairac et Almairac ; dans ce dernier cas, les habitants sont Los Almairaquésés.



*orchidée sauvage, impasse du moulin*

## Principaux hameaux

OCCITAN	FRANÇAIS	
Sauva Redonda	Salveredonde	sauve redonde (redonde = pièce de joug)
Soelhs (Soèls)	Souels	nom de personne latin suellius dérivé de ( suellus =porc)
Rentièiras	Rantières	reng/tièra =rang , rangée ; hameau en longueur ?
La Gaiá	La Gayé	ruisseau du Sieur Gay , peut être y avait-il aussi un guet
La Vialeta	La Vialette	petite ferme, (petite villa au sens latin)
Lo Claus	Le Claux	enclos/ lieu clos, prairie ou habitat
Almairac lo vièlh	Almayrac le vieux	premier village
Almairac lo nòu	Almayrac le neuf	développement de la commune autour de l'église
La V/Baurelhiá	La Baurelié	nom de personne pour désigner des habitats (foyers fiscaux ?) ici peut-être un nom de personne : Baurel ?

On ne signale ni proverbe, ni chanson concernant ce petit village du Carmausin. Edouard Roy a raconté la vie d'une famille de mineurs-paysans au début du XX<sup>e</sup> siècle dans son livre « Une fumée sur le toit ».

**Les Casals** (los Casals) mesure, chaumière, maison rustique

**Le Rôssoul** (lo Rôssol) la herse ou le traîneau, sûrement un lieu de battage

**Restoliénq** (Restolhenc) qui a l'aspect, la nature du chaume

**Coutounié** (la Cotonié) nom de personne pour désigner des habitats (foyers fiscaux) ici de « Coutoun » (marchand de coton ?)

**Puech d'Albi** (Puèg d'Albi) puech = colline, en rapport avec Albi (lequel ?)

**La Plaine** (La Plana) étendue plane, souvent plateau par opposition avec une pente, une vallée

**Lédou** (Lédon ) dérive de leude, droit de transit

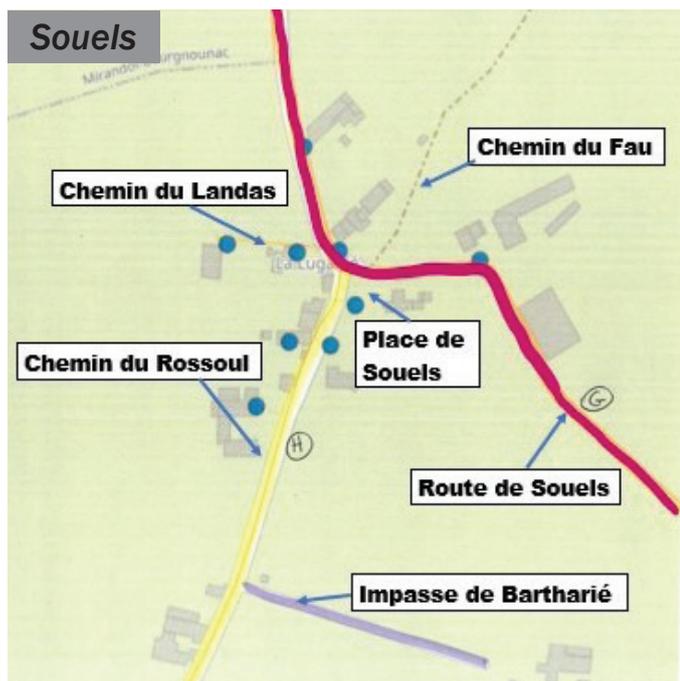
**Bouyssounel** (lo Boissonel) le petit buisson

**Bezans** (Bezans) ruisseau du sieur Gay

**La Sarrade** (la Sarrada) dérivé de serre – colline allongée (Fénié) ou peut-être défilé, enclos ou embranchement. e sarrar = se rapprocher, sarrar = serrer



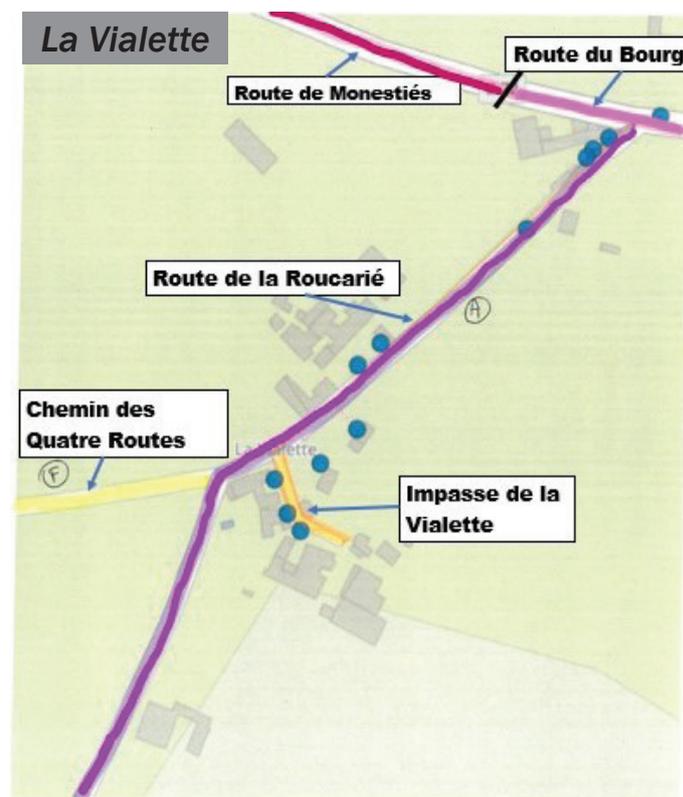
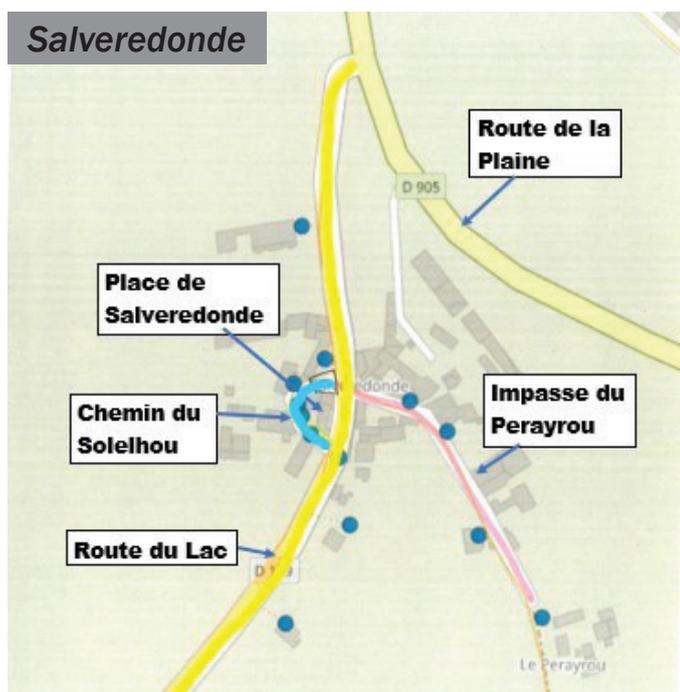
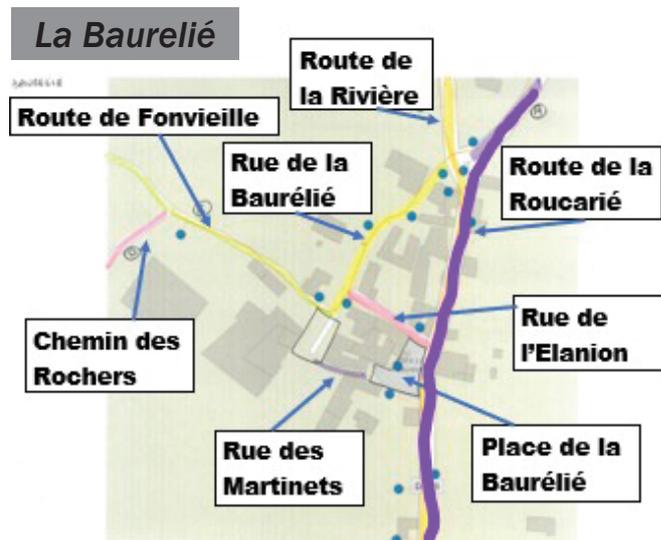
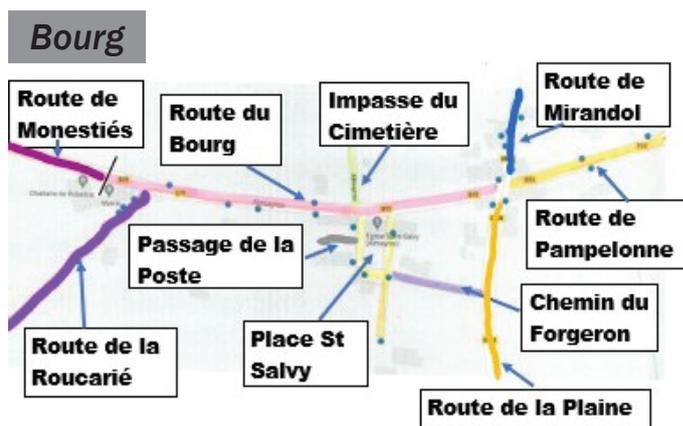
ADRESSAGE



**Bartharié** (la Bartària) Barte : nom de personne lui-même venant d'un toponyme signifiant terrain couvert de broussailles, ronces, genêts, bois...

**Le Perayrou** (Lo Peiralon/Lo Perairon) petit amas de pierre, petite carrière

**Le Solehou** (Lo Solehon) le petit soleil (création 2021)



Sur le plan cadastral de 1831 et la carte topographique de l'IGN apparaissent d'autres lieux dits :

**Le Guigneret** (Lo Guinieret) le petit guignier

**Les Garrigues** (Las Garrigas) chênaie, lande où poussent les chênes (à moins que ce ne soit un nom de personne de même sens)

**Le Gourp** ( Lo Gorg) trou d'eau

**Puech de la Lande** (Puèg de la Landa) la colline de la lande

**Les Pelissiers** (Los Pelissiers) nom de personne au pluriel (du métier de pelletier, peaussier, fourreur)

**Le Bosquet** (Lo Bosquet) le bosquet

**Bois de la Plaine** (Bòsc de la Plana) bois de la plaine

**Groc** (Groc) nom de personne

**La Combette** (La Combeta) le petit vallon

**Les Baysses** (Las Vaissas) les noisetiers

**Cantegrel** (Canta Grelh) chante grillon

**Les Plantous** (Los Plantons) jeunes plants potagers ou semis

**Cap de la Vigne** (Cap de la Vinha) extrémité de la vigne

**Rieu d'Engay** (Rieu d'En Gai) ruisseau du sieur Gay

**Pré de la fon** (Prat de la Font) pré de la source, de la fontaine

**Les Prats Mouels** (Los Prats Moèls) prés humides, mous

**L'hortet** (L'Ortet) petit jardin

**Bois grand** (Bòsc Grand) grand bois

**Lusclade** (L'Usclada) souvenir d'une terre brûlée

**Le Supplet** (Lo sublet) le sifflet

**Les Boutisses** (las Botissas) pierres qui forment toute l'épaisseur d'un mur

**Grateperlic** (Grataperlic) gratte perdrix

**Le Signas** (Lo Sinhàs o Lo Sanhas ) obscur, peut-être bas-fond humide

**Loustalou** (L'Ostalou) la petite maison ou cabane de vigne

**Combe des Huguenots** (Comba dels Uganauuds) allusion à un événement en rapport avec les guerres de religion

**Recassous** (Recassons) petits ruisseaux (à proximité, confluent de deux ruisseaux)

**Calvin** (Calvin) nom de personne d'origine latine (à moins que se ne soit un surnom en liaison avec la Combe des huguenots)

**Le Rieu** (Lo Rieu) Le ruisseau

**Laillaux** (Ialhaus) les recherches n'ont pas abouties

**Labeuradou** (L'Abeurador) l'abreuvoir

**Lo Bousquillou** (Bosquillon) petit bosquet



### **Bibliographie :**

**E. Negre**

*Les noms de Lieux du Tarn*

*Toponymie du canton de Rabastens*

*Toponymie générale de la France*

**B. Boyrie-Fenié et J.-J. Fenié**

*Toponymie des pays occitans*

**A. Nouvel**

*Les noms de Lieux témoins de notre histoire*

**F. Mistral**

*Lou tresor dóu Felibrige*

**L. Alibert**

*Dictionnaire occitan-français*

*Gramatica occitana*

**I.E.O. Section du Tarn**

*Répertoire toponymique et ethnographique des communes du Tarn*

**C. Laux**

*Dictionnaire occitan-français*

**Lo Congres**

*Dicodòc en ligne*

**Archives du Tarn**

*plan cadastral d'Almayrac 1831 en ligne*

**Geoportail**

*carte topographique IGN*

**Recherches par des membres de l'IEO du Tarn**

*Michel Tayac (avec l'aide de Raymond Ginouillac) et Chantal Cayré*



# Un blason pour la commune !

Une chose manque désormais à notre commune. En effet, celle-ci n'a pas de blason (vérification auprès des services des archives départementales).

## Pourquoi des armoiries communales ?

Les armes (ou armoiries) sont un élément fortement visuel d'identification d'une commune qui exprime sous forme emblématique un ancrage dans l'histoire et dans le territoire. Ces armes sont l'attribut du nom de la commune qui les arbore et donc de ses habitants, qui peuvent ainsi exprimer un attachement symbolique à leur histoire locale.

## Création du blason

### RÈGLES ET LANGUE DU BLASON

#### Palette chromatique

Il associe (au plus) deux couleurs claires avec quatre couleurs sombres.

Exemple de blasons : Jouqueviel, Carmaux, Montirat, Monestiés, Sainte Gemme, Mirandol



#### • Les couleurs claires

- > le jaune appelé or
- > le blanc appelé argent

#### • Les couleurs sombres

- > le rouge appelé vermeil
- > le bleu appelé azur
- > le noir appelé sable
- > le vert appelé sinople

La règle veut qu'on ne peut superposer 2 couleurs claires ou deux couleurs sombres. Les contrastes sont importants pour la visibilité à longue distance (les panneaux routiers obéissent aux mêmes principes).

Ces règles permettent une infinité de déclinaisons, cependant, dans la pratique, on trouve de nombreux blasons similaires. En revanche, nul ne peut s'approprier les armes d'autrui ; cette règle est fondamentale.

Les ornements (meubles) signifient l'histoire.

Il est en outre tout à fait possible de choisir des partitions et des meubles héraldiques symbolisant soit la situation géographique, soit les activités économiques principales de la commune, il faut savoir composer. Mieux vaut viser la simplicité.

Il est essentiel de se souvenir que le blason doit être visuel et vu de loin. Les blasons gagnent en force graphique lorsque les meubles sont peu nombreux (trois maximum, mais pouvant être répétés) et disposés de façon symétrique.

Il en va de même pour les couleurs. Les meubles doivent être dessinés de la plus grande taille possible pour bien occuper la surface qu'il leur est impartie. Ils doivent être disposés harmonieusement, et non enfermés dans des cases étanches juxtaposées.

## Un peu d'histoire

Le blason est apparu sur les boucliers des chevaliers au XII<sup>e</sup> siècle. Du XIII<sup>e</sup> jusqu'au XIV<sup>e</sup>, il devient le symbole majeur de l'Ancien régime. Au Moyen-Âge, ces armoiries ne sont pas réservées exclusivement à la noblesse, on trouve de nombreuses armoiries institutionnelles, bourgeoises et aussi paysannes.

De nos jours, l'usage d'armoiries est bien vivant : les collectivités territoriales (région, département, communes), les institutions (associations, clubs...) les marques commerciales (voitures, sport...) continuent de les utiliser afin de marquer leur identité.

En France, les armoiries ont théoriquement été abolies à la Révolution française par l'Assemblée le 19 juin 1790 en même temps que tous les symboles de la noblesse. Néanmoins l'héraldique, ou art des blasons, est encore pratiquée.

## Les meubles éventuels

- > **Céréales** : l'agriculture céréalière, très présente en France, a déjà donné beaucoup d'épis et de gerbes de blés sur les blasons.
- > **Église** : plutôt qu'un clocher ou un profil d'église, préférer évoquer le saint patron de la paroisse par ses attributs traditionnels.
- > **Élevage** : des moutons, des agneaux, des vaches, mais aussi des rencontres de bélier ou de vache conviennent.
- > **Rivière** : des poissons (truite, anguille...) ou toute pièce ondé



Donc, à vos crayons,  
faites travailler votre  
imagination !



Nous vous invitons à créer le  
futur blason de la commune  
d'Almayrac !

Vous êtes invités à déposer votre  
projet à la mairie, le Conseil  
municipal se réunira pour  
décider du blason retenu. Dans  
ce bulletin, vous trouverez le  
document à déposer à la mairie  
avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## L'été à la Roucarié

Baignade aménagée et surveillée, ouverte au  
public et d'accès gratuit

du samedi 3 juillet 2021 au dimanche  
29 août 2021, **du lundi au dimanche de  
13h30 à 19h sans interruption**



### Qualité des eaux de baignade

ALMAYRAC - BARRAGE DE LA ROUCARIE (classe-  
ment issu de la période 2017 à 2020)

**Qualité Excellente** (dernier contrôle sanitaire réa-  
lisé le 5 juillet 2021 à 11h03)



En 2020 dans le Tarn, les sapeurs-pom-  
piers sont intervenus sur 15 noyades, 8  
ont été fatales.

C'est la première cause de mortalité chez les  
jeunes de moins de 25 ans en France. Il est donc  
nécessaire de rester vigilant durant toute la pé-  
riode estivale lors des baignades !

La circulation automobile, celle des deux-roues  
motorisées et des engins de type « quad » est in-  
terdite sur le Chemin de Ronde hormis l'accès aux  
différents parkings aménagés.

Cette interdiction est en partie matérialisée par la  
fermeture des barrières et la mise en place de plots  
scellés ou de rochers au sol. La portion de voirie  
comprise entre la D72 sous le lieu dit « La Roco »  
et le « base de loisirs » de La Gayé, constituée de la  
SNA et de la plage, se fait en sens unique à partir  
de la D72.

Le stationnement des véhicules est rigoureuse-  
ment interdit en dehors des aires de stationne-  
ment aménagées.

# Centre de loisirs LJV de Mirandol

Vacances d'été 2021

Loisirs Jeunesse du Viaur

Accueil de Loisirs sans hébergement de 3 à 17 ans

**Contact :** Rue de l'église 81190 MIRANDOL

05 63 36 54 48 – 09 67 46 69 87

ljev81190@gmail.com

[www.facebook.com/LJVSEGALOUS](https://www.facebook.com/LJVSEGALOUS)



## AEPH 81

**Création d'une nouvelle association, AEPH 81 qui a pour objectifs le soutien aux familles et l'accompagnement éducatif de leurs enfants en situation de handicap**

L'association propose un accueil sur la base d'un projet personnalisé, dispensé par des professionnels diplômés, en cohérence avec les envies, les capacités et les attentes de l'enfant et de son environnement immédiat.

Pour les aidants, des temps d'écoute et de partage d'informations, des rencontres et du temps disponible pendant l'accompagnement de l'enfant (1/2 journée avec repas) sont organisés.

**Contact :** Carole Péroni au 06 11 28 11 33

Adresse : 8 rue Littré 81400 Carmaux

Mél : [aeph81@gmail.com](mailto:aeph81@gmail.com) - Site : [www.aeph81.com](http://www.aeph81.com)

Accompagnement Éducatif  
des Personnes en situation  
de Handicap



De l'Un vers l'Autre

**Votre enfant est  
en situation de handicap ?**

**AEPH 81 est à vos côtés.**

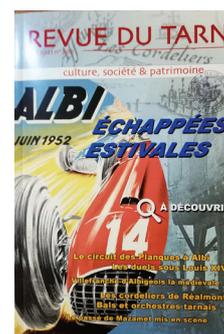
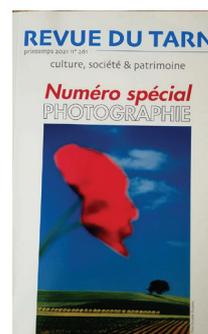


Retrouvez cette information sur le site de  
la Maison départementale de l'Autonomie  
<https://mda.tarn.fr>

## Revue du Tarn : le numéro été 2021 est arrivé !

Après les numéros consacrés à la BD et à la photographie celui-ci fait, entre autres, revivre le temps des grands prix automobiles d'Albi.

Ce numéro, comme les précédents, est  
disponible à l'accueil de la mairie.  
**N'hésitez pas à les emprunter !**



# Recensement

Tout jeune français, fille ou garçon ayant 16 ans révolus et domicilié sur la commune doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son anniversaire. Le jeune français ou son représentant légal pour les mineurs peut se présenter en mairie muni du livret de famille tenu à jour, de sa carte d'identité en cours de validité. La mairie délivrera immédiatement l'attestation de recensement.

L'attestation de recensement est obligatoire pour le passage d'examens dont le permis de conduite et concours publics avant l'âge de 25 ans.

Tout changement devra être signalé au Centre National de Rattachement.

**Contact Mairie ALMAYRAC : 05 63 76 72 18**



# Carte nationale d'identité et passeport

La carte nationale d'identité et le passeport à la Mairie de Carmaux :

Cartes d'identité et passeports biométriques sont traités de la même façon, avec prise de rendez-vous pour le dépôt du dossier, auprès du service population (05 63 80 22 52).

**ATTENTION : vous devez être présent lors de la demande et lors du retrait de votre carte ou passeport.**

Vous pouvez venir récupérer le dossier à la mairie, ou faire directement la pré-demande en ligne.

La nouvelle carte nationale d'identité est valable 10 ans. Passé ce délai, votre carte nationale d'identité (CNI) est périmée. Vous pouvez la faire renouveler gratuitement.

Le coût de première demande, ou de renouvellement d'un passeport est quant à lui de 86€.

**CNI, + d'infos :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

**Passeport, + d'infos :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14929>

## Prise de rendez-vous pour CNI/passeport

Une demande de rendez-vous est obligatoire avant de vous présenter à la mairie. Pour tout renseignement, veuillez contacter le service population au 05 63 80 22 52.



## Mobilité

Nouvelle navette, gratuite et ouverte à tous, les vendredis matin, jours de marché à Carmaux.

Elle a pour but de favoriser le stationnement à la gare multimodale et désengorger le centre-ville.

**Au départ de la gare multimodale : à 8h15**



↔ dessert : place Jean Jaurès | coin Dulac | Trésor Public

Rotation toutes les 30 minutes jusqu'à 12h00

*Pas d'inscription préalable - ouverte à tous - gratuite*

# PLAN ORSEC : Les populations vulnérables à la chaleur

Il s'agit des personnes dont l'état de santé, l'évènement de vie, ou l'âge les rendent plus à risque.

- Personnes âgées,
- Femmes enceintes,
- Enfants en bas âge (moins de 6 ans) ;
- Personnes souffrant de maladies chroniques ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme.
- Personnes précaires, sans abri ;
- Personnes vivant en squats, campements ; bidonvilles et aires d'accueil non équipées
- Personnes vivant dans des conditions d'isolement ;
- Personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement ;
- Personnes vivant en milieu urbain dense, à fortiori lorsqu'il y existe des îlots de chaleur ;
- Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur ;
- Sportifs, notamment de plein air, dont les efforts physiques intenses et prolongés les rendent vulnérables à la chaleur ;
- Populations exposées à des épisodes de pollution de l'air ambiant ;
- Détenus.

**15 : SAMU - 18 : POMPIERS - 112 : URGENCES  
17 : POLICE / GENDARMERIE**

## Risque Incendie

Depuis quelques semaines, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn est fortement sollicité suite à une augmentation des feux d'espaces naturels, parfois conséquence d'un brûlage ( dérogation pour les exploitations agricoles). Nous rappelons qu'il leur est interdit de faire du feu quand les rafales de vent atteignent 30km/h (vent modéré).

# Les deux-roues ressortent du garage avec les beaux jours. Partagez la route !



## AUTOMOBILISTES

- Souvenez-vous qu'une moto n'est jamais loin : ne vous laissez pas surprendre !
- N'hésitez pas à jeter des petits coups d'oeil dans les rétroviseurs, vérifiez les angles-morts.



## MOTARDS

- Allumez toujours le feu avant
- Portez des couleurs vives et privilégiez les éléments rétro réfléchissants
- Cherchez le regard de l'automobiliste



**POUR TOUS** : bannissez le téléphone, modérez la vitesse et pensez à clignoter.

## Opération Tranquillité Vacances

Pour Almayrac, s'inscrire auprès de la Gendarmerie de Pampelonne en appelant **au 05 63 76 89 25** en précisant la période où les personnes sont absentes de leur domicile.

Le gendarmier fera une fiche et des rondes régulières seront organisées.



**De même, restez vigilants et ne laissez pas rentrer des personnes se présentant comme POLICE, EDF, TELECOM... sans leur avoir demandé de présenter une carte professionnelle (format carte bleue) .**



## L'entretien des arbres et haies

La charge d'entretien des haies longeant les voies départementales et communales incombe aux riverains - article D 161-24 du Code Rural - (ou au fermier lorsque le bien est loué), même si certaines communes ou départements ont pris l'habitude d'entretenir les abords de leurs voies pour des raisons de sécurité notamment.

Ceci est d'autant plus important en période de déploiement de la fibre afin de prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communications électroniques et d'en permettre le déploiement.

De même, l'entretien des entrées de parcelles (aqueduc) incombe aux utilisateurs.

**RAPPEL** : Il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet.



Cette interdiction a été instaurée par le Parlement européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.

# COVID-19 ] RÈGLES SANITAIRES

*L'été est là mais le virus circule toujours ! Cet été, appliquez les gestes-barrières en famille ou entre amis.*

La campagne de vaccination ne s'arrête pas non plus, de nombreuses possibilités vous sont offertes. Profitez-en, pour vous faire vacciner ! Enfin, au moindre symptôme, faites-vous tester.



## **Comment se faire vacciner cet été :**

- Médecin traitant, médecin du travail, pharmacie, cabinet infirmier ou sage femme, à domicile (sous conditions)
- Centre de vaccination : prendre RDV sur <https://www.santé.fr>



## **Règles sanitaires (début juillet)**

Fin du couvre-feu à compter du dimanche 20 juin. 30 juin 2021 : 3<sup>e</sup> étape de déconfinement

### **Rassemblements**

Même si beaucoup de restrictions sont allégées, les mesures barrières ne sont pas supprimées

En revanche, le nouveau décret lève l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes. Il est désormais simplement indiqué que tous les rassemblements doivent être organisés de manière à permettre le respect des mesures barrières. Pour les manifestations sur la voie publique soumises à autorisation préfectorale, les organisateurs devront ajouter à leur demande d'autorisation les mesures qu'ils mettent en oeuvre pour garantir le respect des gestes barrières.

Les préfets gardent la possibilité, en fonction des circonstances locales, d'interdire un rassemblement ou une manifestation.

### **Transports**

Les règles ne changent pas en matière de transports collectifs : le masque reste obligatoire dans les bateaux, trains, avions, bus, cars, tramways, métros, etc., pour toutes les personnes de onze ans ou plus, ainsi que dans les stations, gares, aéroports, points d'arrêt.

### **Établissements recevant du public**

Les restrictions sur les établissements recevant du public (ERP) sont levées, sauf décision du préfet.

### **Commerces et marchés**

C'est la fin des jauges dans le commerce.

Levée également des restrictions concernant les marchés, ouverts ou couverts. Seules règles qui restent en vigueur : le masque reste obligatoire pour toute personne de onze ans ou plus dans les marchés couverts. Et le préfet peut toujours fermer un marché, « après avis du maire », si son organisation ne permet pas l'application des mesures barrières.

### **Restaurants et bars**

Plus de jauge, ni en intérieur ni en extérieur. Le service au bar reste interdit et chaque client doit avoir une place assise.

Le masque reste obligatoire, dans ces établissements, pour le personnel, et pour les clients « lors de leurs déplacements.

### **Établissements sportifs**

Tous les établissements sportifs peuvent recevoir du public sans restriction, (obligation de garantir le respect des gestes barrières). Les établissements d'activités physiques et sportives (salles de sport notamment) peuvent désormais accueillir du public sans restriction. La fermeture des vestiaires collectifs est levée.

### **Discothèques**

Ouverture le 9 juillet, avec présentation du pass sanitaire obligatoire à l'entrée.

### **Salles de concert et de spectacle**

Levée presque totale des jauges (salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usages multiples, chapiteaux, tentes et structures). À part l'obligation de respecter les gestes barrières, la seule jauge qui reste en vigueur est la limitation à 75 % du public accueilli dans les salles pour les concerts debout. Pour tous les événements rassemblant plus de 1 000 personnes, la présentation du pass sanitaire est obligatoire et, dans ce cas, le port du masque n'est plus imposé pendant l'événement.

**Musées et bibliothèques**

Il n'y a plus de restriction à compter de ce jour dans les musées et bibliothèques.

**Fêtes foraines**

Les fêtes foraines doivent simplement faire respecter les mesures barrières.

**Établissements de culte**

Toutes les restrictions sont levées dans les établissements de culte, pour les événements à caractère culturel.

**Pass sanitaire**

Dès le 21 juillet, le pass sanitaire sera étendu aux lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.

Début août, le pass sanitaire s'appliquera également dans les cafés, les restaurants, les centres commerciaux, les hôpitaux, les maisons de retraite. De même il sera obligatoire dans les avions, les trains et cars sur les trajets de longue distance.

**LE VACCIN OUI, L'ABANDON DES GESTES BARRIÈRES NON !**

La vaccination est une arme essentielle pour mettre fin à l'épidémie. **Cependant, le vaccin ne réduit pas la contagiosité du virus.** Ainsi tant que la circulation du virus persiste, il est indispensable de maintenir l'ensemble des gestes barrières.

**Le port du masque reste OBLIGATOIRE !**



**Continuez de respecter les gestes barrière !**



Le non-respect du port du masque est sanctionné de 135€ d'amende.

**PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER**

Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



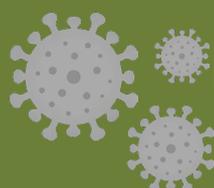
Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)



En raison de l'accélération de l'épidémie, la préfète du Tarn, Mme Catherine Ferrier peut être amenée à décider de nouvelles mesures sanitaires !

**MESURES SPÉCIFIQUES DANS LE TARN**

<http://www.tarn.gouv.fr/covid-19-point-de-situation-r1145.html>

# SSIAD d'Almayrac

## AG du SSIAD : le 27 avril 2021

L'ASSOCIATION VIAUR CEROU a tenu son Assemblée Générale annuelle le 27 avril 2021, en présentiel et en visioconférence.

Sous la tutelle de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S), le SSIAD d'ALMAYRAC est géré par l'ASSOCIATION VIAUR CEROU. Celle-ci est administrée par un Conseil d'Administration représenté par un Président, Didier DOUBAX.

Le SSIAD intervient auprès des personnes âgées de plus de 60 ans (32 places), malades ou dépendantes, mais également auprès des personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap (2 places).

La prise en charge de ces personnes par le SSIAD permet ainsi :

- d'éviter l'hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile
- de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation ;
- de prévenir ou retarder l'aggravation de l'état de santé des personnes.

Comme toutes les structures, le Service de Soins Infirmiers à Domicile a été fortement impacté par la Covid-19, mais a assuré et assure la continuité de son activité pendant cette période de pandémie.

Actuellement, l'association rencontre des problèmes de recrutement de personnel qualifié (aides soignantes).

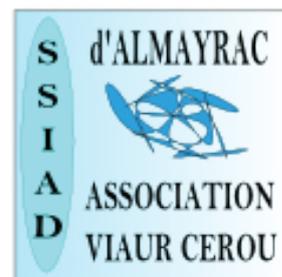
Au cours de l'assemblée générale, le président Didier DOUBAX a tenu à saluer le professionnalisme et l'implication de chacun.

Depuis 2019, le SSIAD a mis en place l'information relative à la rédaction des directives anticipées, des usagers et des familles, conformément aux obligations relatives à la loi du 2 février 2016.

L'objectif est de les inciter à rédiger leurs directives anticipées et/ou à désigner leur personne de confiance. Chacun, qu'il soit bien-portant ou malade, a la possibilité de réfléchir aux conditions et modalités de sa fin de vie.

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses « directives anticipées ». Si elle bénéficie d'un régime de protection légale, elle doit demander l'autorisation du juge ou, le cas échéant, du conseil de famille.

**Pour plus d'informations :** [solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/findevie](https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/findevie)



## ADMR Almayrac & Sainte-Gemme

**NOUVEAU CONTACT : 05 63 43 60 25 - [almayrac@admrtarn.fr](mailto:almayrac@admrtarn.fr)**

## Société Nautique d'Almayrac



La Société Nautique d'Almayrac vous accueillera tous les après-midis dès le 4 juillet 2021. Vente de boissons et de glaces.

**Au programme :** paddle, canoé, pédalos et initiation à l'aviron. Le club reste ouvert aux licenciés pour les entraînements.

**Site :** <https://societenautiquealmayrac.weebly.com>

**Contact :** 05 63 36 71 07 / [snalmayrac@gmail.com](mailto:snalmayrac@gmail.com)

## AFA : Association festive d'Almayrac

Depuis la pandémie, l'Association Festive d'Almayrac, comme toutes les associations, était « en sommeil ».

Le mercredi 7 juillet, RDV était pris pour une 1<sup>ère</sup> réunion des bénévoles. A l'ordre du jour : la fête du village 2021. Elle aura bien lieu, (sous réserve des conditions sanitaires) le 4 septembre. L'association tient à l'organiser, créer à nouveau ce lien social qui a tant manqué à chacun de nous.

De nouveaux bénévoles sont venus nous rejoindre et compléter ainsi notre sympathique équipe. L'association espère grossir encore ses rangs pour offrir aux habitants une belle fête du village.

Belote, Pétanque, animation enfants, randonnée et bien sûr le repas « guinguette » accompagné par l'orchestre Les Tchoutchoucats.

**Contact : Axelle 07 86 50 37 59**

## Société de chasse Almayrac & Sainte-Gemme

La saison de chasse vient de se terminer avec son lot de contraintes sanitaires qui, comme l'an passé nous ont privés de nos différents rassemblements festifs. Soyons optimistes « ça ira mieux demain » comme le chantait Rika Zaraï.

Notre bilan est sensiblement le même que l'an passé avec 26 chevreuils et 35 sangliers. Très peu de lièvres mais 22 renards. Les champs de tournesol ont attiré de nombreuses palombes et ont permis quelques bonnes heures d'affûts. Pendant le confinement les amoureux de petit gibier n'ont pu exercer leur passion et les faisans ont su déjouer le flair des chiens d'arrêts. Si les poules sont discrètes, on peut entendre les chants des mâles assez fréquemment, bientôt nous pourrions apercevoir les nouvelles couvées dans les prairies.

Des faisans vénérés ont pris la poudre d'escampette d'une volière et se sont évaporés dans la nature, bien que gibier autorisé, nous nous ferons un plaisir de ne pas les tirer avec l'espoir que les buses et les renards leur laissent aussi la vie sauve et que le plus grand nombre possible de personnes puissent admirer leur magnifique plumage.

Devant la recrudescence des pigeons touriers (pas de régulation en 2020), un arrêté municipal a été pris pour la protection des silos et des cultures. Trois battues aux renards ont eu lieu mais le mauvais temps ne nous a pas aidé, un seul goupil a été pris.

Au premier juin, une nouvelle saison commence avec la possibilité de réguler ragondins, renards, sangliers et

brocards à l'affût ou à l'approche. Ces techniques de chasse demandent patience, persévérance, discrétion, et une bonne connaissance du milieu, avec une arme à feu ce n'est déjà pas facile.... Mais une nouvelle catégorie de chasseurs se développe dans notre société.

Quatre passionnés de chasse à l'arc, peuvent profiter de notre beau territoire. Peut être ne les verrez vous jamais tant leur discrétion poussée à l'extrême n'a d'égale que leur passion. A pointe de jour ou tard le soir, sans bruit, à bon vent, se fondant dans la nature pour n'entendre que les battements de leur cœur, celui d'avoir réussi un rapproché, à une vingtaine de mètres de ce gibier si difficile à duper... décocher une flèche... le bonheur... pas sûr.

Ainsi va la chasse !!! En attendant le 15 Août et la reprise des menées sonores de nos compagnons à quatre pattes...

**Le bureau**



## ARTISANS D'ALMAYRAC



### ALINE ANDRIEU

Vente de colis de veau limousin 4 fois/an  
06 85 38 82 17 - [aline.andrieu902@gmail.com](mailto:aline.andrieu902@gmail.com)

### FAMILLE GRANIER

Vente de veau - Colis de 5 kg traditionnels ou grillades  
Jacques : 06 28 80 69 40 - Jean Philippe : 06 20 99 38 54

### MONIKA et JB REGITZ

Conception, hébergement et promotion de sites  
Web professionnels  
Traduction Allemand / Français / Anglais  
06 10 91 29 75 - [monika-et-jb@regitz.net](mailto:monika-et-jb@regitz.net)

## GITES SUR ALMAYRAC



### OH LE CHÂTEAU

Chambres et tables d'hôtes  
Salveredonde - Site : [www.ohlechateau.com](http://www.ohlechateau.com)  
06 88 37 71 22 - [contact@ohlechateau.com](mailto:contact@ohlechateau.com)

### LE VIGUIER

Chambre chez l'habitant  
Almayrac le Vieux  
05 63 36 93 29 - [pierrette.viguiers@sfr.fr](mailto:pierrette.viguiers@sfr.fr)

### LE GRAND GITE DE SOUELS

Gîte indépendant aménagé  
Souels  
06 85 38 82 17 - [aline.andrieu902@gmail.com](mailto:aline.andrieu902@gmail.com)

## GITES AUTOUR D'ALMAYRAC



### LE PUIITS D'AMOUR

Chambre d'hôtes  
27 Le Carrelier - Mirandol  
06 13 24 69 14 - Site : [lepuitsdamourducarrelier.fr](http://lepuitsdamourducarrelier.fr)

### LA MAISON DE LA SOUQUE

Maison et table d'hôtes  
La Souque - Mirandol  
06 31 37 90 49 - [info@lamaisondelasouque.fr](mailto:info@lamaisondelasouque.fr)  
Site : [lamaisondelasouque.fr](http://lamaisondelasouque.fr)

### LES PLANQUETTES

Chambre d'hôtes  
Les planquettes - D73 - Trévien  
05 63 76 44 32 - Site : [lesplanquettes.com](http://lesplanquettes.com)

### CENTRE RESSOURCLEMENT ENERGETIQUE MARAVAL

Chalets - Gites - Chambres - Camping  
06 62 33 68 22  
[club.fataiji@gmail.com](mailto:club.fataiji@gmail.com) - [cremarabal@gmail.com](mailto:cremarabal@gmail.com)